



La Claire Noë

Ehpad - Thorigné-Fouillard

Livret d'accueil

Bienvenue

Sommaire

- Bienvenue p 2
- L'inscription - l'admission p 3
- La vie dans l'établissement p 4-5
- Les prestations d'hébergement p 6
- Soins et surveillance médicale p 7
- Les conditions financières p 7

Annexes

- Annexe 1 :
CHARTRE DE LA PERSONNE HEBERGEES
- Annexe 2 :
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
- Annexe 3 :
ORGANIGRAMME
- Annexe 4 :
PLAN D'ACCES A L'EHPAD

Madame, Monsieur,
Vous avez sollicité votre admission à la résidence
la Claire Noë.

Ce livret d'accueil vous est destiné ; il vous guidera dans la découverte de votre nouveau lieu de vie.

La Claire Noë est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), relevant de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et de l'article L 312-1 al 6 du code de l'action sociale et des familles.

Cet établissement, ouvert en 1995, est géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Thorigné-Fouillard.

Lieu de vie, de soins et d'accompagnement, La Claire Noë entend offrir à chacune et chacun, notamment aux personnes confrontées à une dépendance importante, une réelle qualité de vie, fondée sur :

- la préservation et la stimulation de l'autonomie,
- la prévention de l'isolement et la dynamisation de la vie sociale,
- l'encouragement au maintien des liens avec la famille et l'entourage proche,
- la possibilité d'un accompagnement adapté tout au long de la vie,
- le respect du domicile, des rythmes et des habitudes de vie,
- l'accessibilité à chacun, quels que soient ses revenus.

La résidence La Claire Noë est située au cœur du centre bourg ; elle dispose actuellement d'une capacité de 48 places dont une place réservée à l'hébergement temporaire.

L'établissement est ouvert aux personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple. Toutefois, dans certaines conditions, les personnes de moins de 60 ans peuvent être admises sur dérogation.

L'établissement offre le droit à la protection, à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, à la santé et aux soins, à un suivi médical adapté.

La direction et l'ensemble du personnel de La Claire Noë sont heureux de vous y accueillir et vous souhaitent la bienvenue.

J-François Le Clanche, directeur

Inscription et admission

L'accueil

Le jour et l'heure de l'accueil sont fixés au préalable en accord avec l'équipe de la Claire Noë.

Cette date correspond à la date de départ de la facturation des prestations d'hébergement, même si le résident décide de reporter son entrée à une date ultérieure, sauf en cas de force majeure : hospitalisation de plus d'un mois.

L'aménagement de l'appartement et l'accueil du résident peuvent se faire le même jour ou à des jours différents.



La pré-admission

Lors de votre demande d'hébergement, le secrétariat de l'établissement vous a remis, outre le présent livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et les tarifs de l'année en cours, un dossier d'inscription, un dossier médical et une liste des intervenants extérieurs :

- **le dossier d'inscription administrative** est à renseigner et à compléter par vos soins,
- **le dossier médical** est à remplir par votre médecin traitant ou par le médecin du service en cas d'hospitalisation,
- **la liste des intervenants extérieurs** : pour votre bien-être et le maintien de votre santé, il est important de nous communiquer les coordonnées des personnes extérieures qui interviendront auprès de vous : médecin traitant, kinésithérapeute, podologue, pharmacien...

Le retour de votre dossier complet au secrétariat de l'établissement valide votre demande d'hébergement.

L'admission

Votre demande d'admission est examinée par une commission composée du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordonnatrice et du directeur. La décision d'admission est prononcée par le directeur en fonction de la place disponible et de la capacité de l'établissement à assurer votre accompagnement au quotidien et à garantir votre sécurité.

A l'issue de l'entretien d'admission, il vous sera remis une proposition de contrat de séjour. Il s'agit d'un document établi entre la Claire Noë et le futur résident. Ce contrat précise les règles de vie, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Il vous sera demandé de le signer le jour de votre entrée dans l'établissement.



La vie dans

La vie collective

Vivre ensemble impose certains principes :

- respect de la liberté de chacun,
- respect de la vie privée, courtoisie,
- respect mutuel.

Résidents et professionnels s'engagent réciproquement à respecter les dispositions définies par la charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Les professionnels, leur mission

Le directeur prononce les admissions et les sorties, veille à la mise en oeuvre du projet d'établissement, assure la sécurité et le bien être des personnes accueillies et favorise la participation des usagers au projet de vie de chaque résident. Il est responsable de la gestion administrative et financière de l'établissement et de son organisation générale.

La secrétaire-comptable assure une fonction d'accueil, d'écoute, et en lien avec le directeur, de gestion administrative, de secrétariat et de comptabilité.

Le médecin coordonnateur élabore avec le concours de l'équipe soignante le projet de soins de l'établissement. Il donne son avis sur l'admission des personnes à accueillir, organise la coordination des professionnels de santé, salariés et libéraux, évalue et valide l'état de dépendance des résidents, veille à l'organisation de la permanence des soins, à l'application des bonnes pratiques gériatriques et contribue à l'évaluation de la qualité des soins.

Les bénévoles interviennent en complémentarité des professionnels. Ils exercent leur mission de dialogue, de soutien, d'accompagnement dans le respect de la charte du bénévolat signée avec la direction de la Claire Noë.

L'infirmière coordinatrice est responsable du dossier et de la mise en oeuvre de la démarche de soins infirmiers. Elle encadre une équipe composée : **d'infirmières, d'aides-soignantes, d'aides médico-psychologiques et d'agents.**

La psychologue apporte un soutien approprié aux demandes ou préoccupations particulières des résidents et des familles.

L'animateur propose et coordonne les activités culturelles et de loisirs des résidents, en tenant compte des capacités, souhaits et disponibilités de chacun.



l'établissement

L'animation

Les activités d'animation représentent une part importante de la vie quotidienne à la Claire Noë permettant à chacun de s'informer, se cultiver, se distraire.

Elles peuvent être collectives ou individuelles pour les résidents qui le souhaitent. Parmi ces dernières, on peut citer : chant, gymnastique douce, lecture à haute voix, jeux de société, ateliers mémoires, spectacles, activités manuelles, atelier informatique, sorties (promenade, cinéma, restaurant...).

Les activités sont prises en charge par l'animateur et les membres du personnel, assistés par une équipe de bénévoles. Chaque semaine, le programme des activités proposées est affiché à l'accueil.



Le culte

Chaque personne est libre de recevoir la visite du représentant du culte de son choix.

Une fois par semaine, les bénévoles de l'aumônerie de la paroisse de Thorigné-Fouillard assurent un service religieux sur place. Ils accompagnent les résidents qui le souhaitent à l'office du dimanche.

Le conseil de la vie sociale

Un Conseil de la vie sociale associant des représentants des résidents et des familles, des représentants du personnel, des élus du CCAS et de la commune et la direction de l'établissement est mis en place.

Sa mission est double:

- associer les résidents à la bonne marche de l'établissement,

- émettre des avis et des propositions d'amélioration sur le fonctionnement de l'établissement : vie quotidienne, animation, projets de travaux et d'aménagement...

Cette instance consultative se réunit quatre fois par an.

La médiation externe

En vue de l'obtention d'un droit, présumé non respecté par l'établissement, tout résident peut demander l'aide d'un médiateur extérieur à l'établissement. **(coordonnées dans le dossier d'inscription).**



Les prestations d'hébergement

Dès votre arrivée, vous êtes domicilié(e) à la Claire Noë. Pour votre courrier, vous disposez d'une boîte à lettres personnelle.

Votre logement

Vous pouvez aménager votre appartement avec votre mobilier personnel et le décorer à votre goût.

Chaque logement comporte des sanitaires individuels (salle d'eau et toilettes), les branchements pour la télévision et le téléphone.

La ligne téléphonique est totalement personnelle et non reliée au standard de l'établissement. Les frais d'ouverture, d'abonnement et les communications sont à votre charge.

Le ménage du logement est assuré par le personnel de la Claire Noë, dans le respect de votre intimité.



L'espace commun télévision

Vos repas

Les repas sont servis dans la salle à manger selon des horaires réguliers.

Un large choix de plats vous est proposé. Pour cela vous disposez chaque semaine de menus vous permettant d'établir votre sélection.

Le petit déjeuner peut être servi dans votre studio ou en salle à manger, entre 7h30 et 9h00, à votre convenance.

Vous avez la possibilité de prendre des repas à l'extérieur mais aussi de recevoir des invités dans le salon voisin de la salle à manger. A cet effet, il vous est demandé de prévenir le secrétariat 48 heures à l'avance.



Terrasse à l'ombre

Votre linge personnel

L'entretien de votre linge est assuré par la lingerie de la Claire Noë.

Celui-ci devra être préalablement étiqueté à votre nom et par vos soins.

Soins et surveillance médicale

Une permanence de surveillance est assurée 24h/24h.

Les infirmières assurent votre suivi médical, en relation avec votre médecin traitant, et sous la responsabilité du médecin coordonnateur de l'établissement.

En fonction de votre état de santé et en concertation avec l'équipe soignante, il sera fait appel aux intervenants extérieurs mentionnés dans votre dossier.

Information du suivi santé

Conformément à la loi, chaque résident a accès aux informations médicales le concernant auprès du personnel soignant habilité de l'établissement (médecin et infirmières) et l'accès à son dossier par l'intermédiaire de son médecin traitant.



Les conditions financières

Les tarifs

Chaque année, les tarifs sont fixés par les autorités départementales (Conseil général et Préfecture), sur proposition de l'établissement et du CCAS.

Le prix comprend :

- les frais d'hébergement,**
- le talon dépendance.**

Il s'agit du ticket modérateur qui correspond au montant de l'Allocation personnalisée d'autonomie restant à votre charge. L'Apa vous concernant est versée directement à l'établissement.

En fonction de vos ressources et sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de différentes aides complémentaires de l'Etat ou du département: Allocation personnalisée au logement (APL), aide sociale.

Les renseignements et les documents sont à demander au secrétariat.

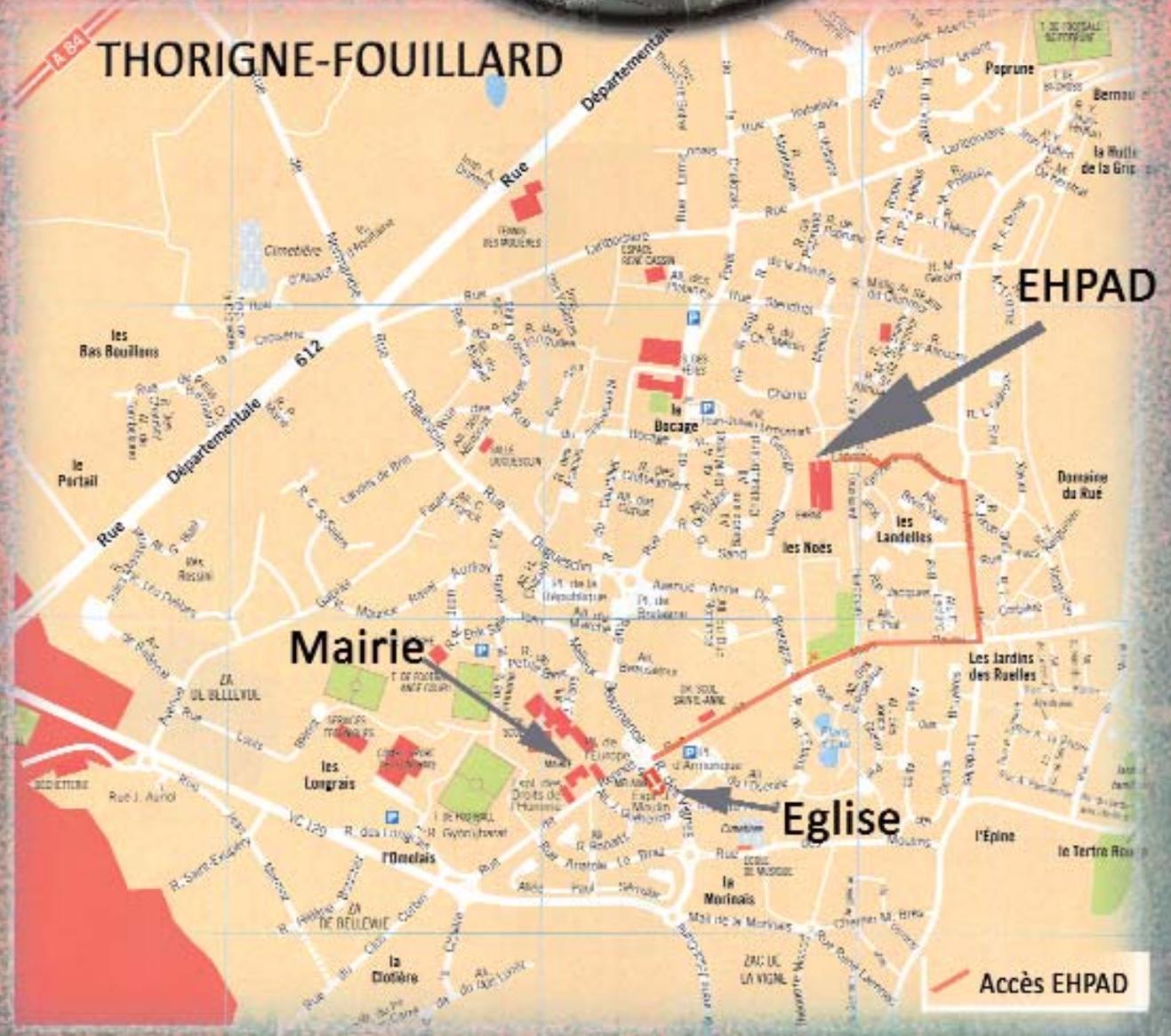
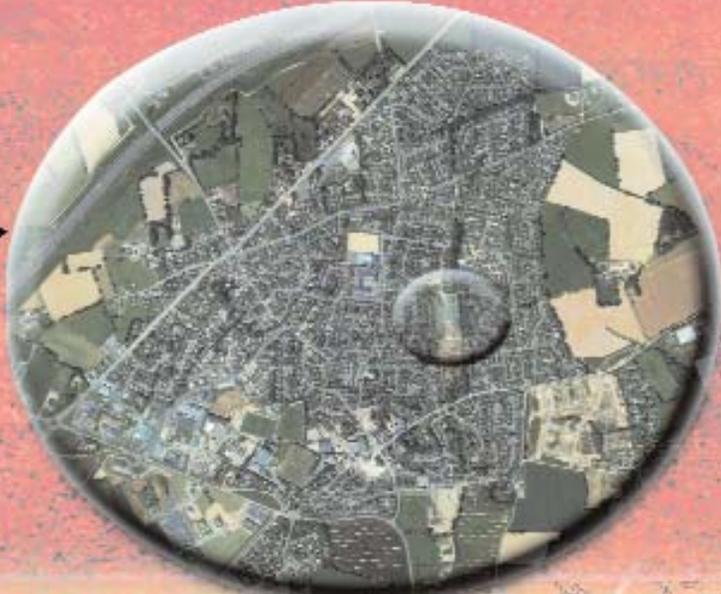
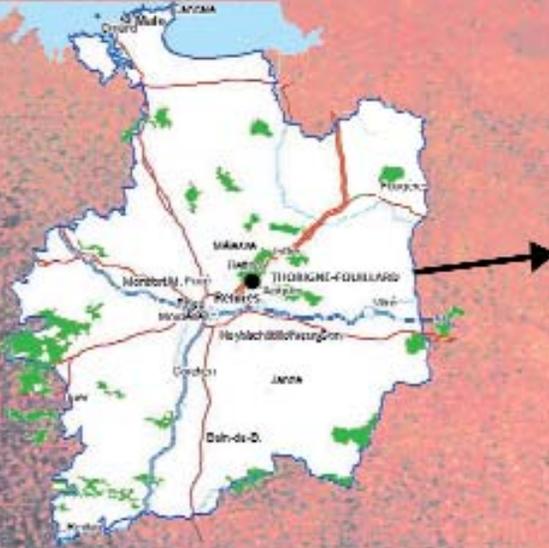
La facture

La date de départ de la facturation des prestations d'hébergement est fixée conjointement à l'issue de la procédure d'admission. Elle correspond à la date de mise à disposition effective du logement.

La facturation prend effet immédiatement, sauf en cas de force majeure : hospitalisation de plus d'un mois.

Votre facture est établie mensuellement et correspond au mois écoulé.





Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Allée Jean Julien Lemordant

35235 Thorigné-Fouillard

Tél : 02 99 62 41 00 - Fax : 02 99 62 41 02

